



FICHE REFLEXE - DTMD
Mise à jour le 18 juin 2025

Niveau 2 : Crise potentielle

Intervenant	Action	Instant max T	Moyen
	<ul style="list-style-type: none"> • Tout événement faisant l'objet d'une instruction par la Préfecture • Accident avec ou sans blessé(s) • Événement de nature médiatique (enfant oublié dans un car...) • Incident troublant ou risquant de troubler l'ordre public 		
Conducteur (ou témoin)	- Met en sécurité et compte les passagers - Appelle les services de secours : <ul style="list-style-type: none"> • Pompiers 18 en priorité et immédiatement, • SAMU 15, • Police 17 	T	Tout moyen
Conducteur	Rend compte au transporteur	T+5'	Téléphone
Transporteur	- Rend compte au délégataire/titulaire si sous-traitant - Se rend sur place	T+10'	Téléphone + mail
Conducteur et/ou secours	- Relève le nom des passagers le cas échéant ; - avec l'accord des forces de l'ordre, laisse partir les passagers avec les personnes habilitées à venir les chercher et dont il aura préalablement relevé le nom.	T+10'	Par écrit
Transporteur (Préfecture le cas échéant)	- Prévient la Région avec les détails du moment (laisser un message avec coordonnées si répondeur) : <ul style="list-style-type: none"> • Astreinte Décision ou, si non joignable <ul style="list-style-type: none"> • Astreinte Exploitation - Analyse la situation et met en tant que de besoin les moyens nécessaires pour assurer la continuité du service	T+15'	Téléphone + Mail Autocars
Transporteur	Prévient avec les détails du moment : <ul style="list-style-type: none"> • Les établissements desservis ; • La ou les AO2, si service spécial scolaire. 	T+20'	Téléphone + Mail
Transporteur	Informe régulièrement l' astreinte Décision sur l'évolution de la situation		Téléphone + Mail
Transporteur	Fait parvenir un 1 ^{er} bilan de la situation à l' astreinte Décision	J	Mail
Transporteur	Fait parvenir le CR définitif de la situation à l' astreinte Décision	J+1	Mail